



MAIRIE de MERAL
5 rue de Bretagne
53230 MERAL

Tél . 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

ARRETE n° 2026-26

Délégation de fonctions à

M. JULIEN David, 1^{er} adjoint

Le Maire de MERAL

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à M. JULIEN David,

ARRETE :

Article 1er - Il est donné à M. JULIEN David, adjoint, délégation de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité pour l'étude et le suivi des dossiers liés à la communication, les associations et les événements.

Article 2 - Il est donné à M. JULIEN David, adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans le domaine délégué et les autres domaines non délégués aux autres adjoints.
- Signature des dossiers de subvention
- Signature des bordereaux de dépenses et recettes
- Signature des contrats à durée déterminée d'une durée inférieure à 1 mois

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DAMOUR Anne-Marie, 2^{ème} adjointe, il est également attribué à M. JULIEN David, adjoint, les attributions suivantes avec un ordre de priorité 2 :

- Signature pour la délivrance des concessions cimetière et pour l'ensemble des autorisations afférentes au domaine funéraire
- Signature des courriers et convocation en lien avec l'enfance-jeunesse-affaires scolaires et périscolaire- accueil de loisirs – bibliothèque.
- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans les domaines délégués à Mme DAMOUR Anne-Marie (l'enfance, la jeunesse, les affaires scolaires et périscolaires, l'accueil de loisirs, la bibliothèque, le funéraire)

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. LOGEAIS Jean-Marie, 3^{ème} adjoint, il est également attribué à M. JULIEN David, adjoint, les attributions suivantes avec un ordre de priorité 2 :

- Signature de l'ensemble des actes notariés, des baux communaux et des documents d'état des lieux.
- Signature pour les actes, arrêtés et décisions en matière d'urbanisme et tout document/courriers s'y rapportant.
- Signature des bons de commande, devis, et contrat à hauteur de 1000€HT dans les domaines délégués à M. LOGEAIS Jean-Marie (logements, bâtiments, travaux, l'urbanisme, les marchés publics, la voirie)

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 - Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

Notifié le 3 Avril 2026
L'intéressée (signature)

par délégation du Maire



Fait à MERAL, le 3 Avril 2026
Le Maire
Richard CHAMARET

